



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

# **Schéma Régional des Carrières de la Région Occitanie**

## **Compte rendu du Comité de pilotage du 26 mai 2021**

**9h30 – 11h30  
visio depuis la DREAL  
(TOULOUSE)**

**Liste des participants** : Voir tableau en fin de compte-rendu

P.J. : - Diapositives présentées  
- Courriel FNE Midi Pyrénées du 30 octobre 2019

### **Introduction de Joel Duranton (Directeur Régional Adjoint - DREAL)**

Joël Duranton souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur participation à cette troisième réunion du COPIL organisée en distanciel compte tenu du contexte sanitaire.

L'élaboration du SRC Occitanie a comme objectif d'assurer un bon niveau d'approvisionnement en matériaux en fonction des besoins prévisibles. Cette élaboration est le fruit des réflexions menées collégalement ou en bilatérales.

Pendant le COPIL l'accent sera mis sur les granulats compte tenu de leur importance dans la production régionale (représente plus de 80% de la production) et des impacts potentiels associés.

### **Introduction de Sarah Amri (Directrice de la Direction des Risques Industriels - DREAL)**

L'enjeu du COPIL est d'échanger sur un scénario privilégié d'approvisionnement en granulats de la région OCCITANIE. Le scénario privilégié doit être réaliste d'un point de vue économique et tenir compte des attentes en termes de protection de l'environnement, tout en assurant un approvisionnement à hauteur des besoins. Pour autant, les scénarios relatifs aux matériaux industriels et aux roches ornementales et de constructions seront également évoqués.

## **CONTENU – DEROULEMENT DE LA PRESENTATION**

La DREAL présente le sommaire du COPIL, rappelle les finalités du SRC, l'avancée des travaux ainsi que la méthode de travail ayant conduit à la construction des scénarios « granulats » et au scénario privilégié.

Les participants ne font pas de remarques sur ces différents points.

Les travaux en prospective, conduisant à l'élaboration des différents scénarios d'approvisionnement sont alors détaillés par les bureaux d'études.

Les facteurs d'évolution du besoin, de la production en ressources primaires et secondaires, et de la logistique sont présentés.

### **Besoin en granulats**

Sur l'évolution des besoins par usage :

Fabrice Charpentier de l'UNICEM n'est pas aussi affirmatif sur la stabilité du besoin par usage si l'on tient compte des grands projets puisque la demande sera plus importante pour certains usages particuliers (par exemple, des ballasts pour la LGV ou du béton pour l'extension portuaire ou la 3<sup>e</sup> ligne du métro toulousain).

➔ Il sera précisé que l'évolution des besoins par usage est stable pour le besoin hors grands projets

Sur la période sur laquelle coure la prospective et sur la prise en compte du besoin lié à l'évolution de la construction et rénovation

Magali Gerino (CSRPN) interroge le fait que les données de référence présentées datent de 2017.

Il est précisé que :

- Les données les plus récentes et consolidées sont de 2017/2018, et prises comme base de la prospective
- L'intérêt de tenir compte des grands projets dès 2017 permet d'identifier le besoin dit « fil de l'eau », pour la rénovation et construction de bâtiment notamment, qui permet ensuite de calculer un ratio en tonne / habitant. Ce ratio est ensuite utilisé pour projeter le besoin en 2031
- L'évaluation à mi-parcours du schéma, à 6 ans, permettra d'ajuster les données sur le besoin ou les grands projets

#### Concernant le zéro artificialisation nette (ZAN)

Emmanuel Faure (UNICEM) précise que le Zéro Artificialisation Nette ne fait pas forcément baisser le besoin en granulats lié à la construction urbaine qui se reportera sur la hauteur du bâti

#### Concernant les besoins routiers (question posée via le chat qui n'a pas eu de réponse pendant le COPIL)

Monsieur Delporte (CD46) se demande comment ont été estimés les besoins routiers des CD.

- Ils sont contenus dans le besoin dit fil de l'eau, qui est estimé en soustrayant les grands projets du besoin total. Les données de besoin sont issues d'une étude technico-économique de l'Unicem et portent sur l'année 2017.

#### Concernant l'évolution du besoin

Henri Delrieu (FNE Midi-Pyrénées) fait part de son étonnement sur le fait que le SRC ne tienne pas compte d'un scénario qui évoque une nécessaire sobriété d'utilisation des granulats, surtout dans ce contexte de bouleversement climatique.

Il donne l'exemple de l'Ariège où une estimation des besoins réalisée dans le cadre du SDC avait amené à produire une augmentation de 4 Mt d'autorisation par an, soit une consommation de granulats expansive et rapide qui représente le double par rapport aux besoins réels de l'Ariège, pour exporter les granulats vers les départements extérieurs.

- Le SRC tient compte d'une évolution du besoin maîtrisée d'ici à 2031, avec une consommation sobre des matières minérales primaires eu égard aux évolutions prévisibles de la croissance régionale.

#### Concernant les grands projets

Henri Delrieu (FNE Midi-Pyrénées) estime que certains grands projets ne sont pas utiles comme celui de Port la Nouvelle.

- La révision du SRC à 6 ans pourra permettre d'ajuster le besoin en grands projets si des projets sont annulés, mais ce n'est pas le rôle du SRC d'approuver ou non certains grands projets

#### **Production en ressources primaires**

Les participants ne font pas de retour sur ce sujet.

#### **Production en ressources secondaires en substitution des granulats primaires**

##### Concernant la part de déchets inertes non tracés/recyclés

Fabrice Charpentier (UNICEM) précise que le pourcentage de déchets inertes du BTP dans le tableau issu des données du PRPGD est à nuancer, car il existe dans la part de déchets inertes non tracés une part de déchets inertes recyclés.

Jean-Marc Nguyen (UNICEM) ajoute qu'on ne passe pas de 3Mt à 5Mt en 2031 puisqu'il faudrait y ajouter la part de déchets inertes non tracés aujourd'hui recyclés et comblant une part du besoin. Pour passer de 3Mt à 5Mt, il ne s'agit pas de ressources complémentaires mais de ressources mieux gérées.

→ Il est rappelé que cette part n'est aujourd'hui pas quantifiable et que l'objectif du PRPGD et plus largement des politiques de gestion des déchets du BTP est d'améliorer la traçabilité des déchets du BTP

→ La part non tracée, même si non quantifiable, pourra être mentionnée dans le tableau afin de donner la vision complète de la gestion et l'utilisation des déchets du BTP

Henri Delrieu (FNE Midi-Pyrénées) est étonné de voir que le taux de recyclage n'évolue pas entre 2015 et 2031 malgré les objectifs réglementaires, notamment l'objectif de 70% de valorisation des déchets inertes du BTP (LTECV).

→ Dans la réglementation, l'objectif de valorisation tient compte des déchets inertes envoyés en remblaiement de carrière

→ Il est également précisé que le pourcentage de recyclés présenté ne tient pas compte de la part non tracée

→ Enfin, il s'agit de la part recyclée et non du taux de recyclage (qui serait la part incorporée)

→ Henri Delrieu indique avoir transmis à l'issue de la réception du compte-rendu du COPIL du 23 septembre 2019 des remarques sur ce document. Ce courriel du 30 octobre 2019, à défaut de n'avoir pas pu être intégré lors de l'élaboration de compte-rendu du COPIL pré-cité, est annexé au présent document.

#### Concernant les fraisats d'enrobés

Fabrice Charpentier (Unicem) rappelle que l'UNICEM dispose d'une donnée sur les fraisats d'enrobés (0.750 MT en 2017 et 1 Mt en 2031), mise à jour par rapport à celle du PRPGD.

→ Il est précisé que cette nouvelle donnée sera prise en compte

#### Concernant les plateformes de recyclage

Matthieu Gavens (CAPEB/CNATP) explique qu'il faudrait permettre aux entreprises de multiplier ces plateformes pour valoriser les déchets du BTP et les réemployer sur les chantiers, et se demande quelle est la position du SRC à ce sujet ?

La position de la CNATP est de donner les moyens aux petites entreprises de pouvoir recycler rapidement par le biais de plateformes durables.

→ Il est précisé que le SRC ne peut pas adapter la réglementation nationale actuelle

→ En revanche, dans le cadre de ses orientations, le schéma pourrait se positionner sur l'incitation des porteurs de projets à mieux étudier dans leur étude d'impact la possibilité d'accéder aux plateformes. Il pourra donc y avoir des recommandations pour augmenter les plateformes en nombre et inciter les porteurs de projets à s'y référer.

Les participants apportent également des précisions :

Estelle Guile (ORDECO) -via le chat- pense qu'il y a un appel à projet ADEME-Région en cours sur les plateformes de recyclage.

Emmanuel Faure (UNICEM) donne des informations complémentaires sur le contexte de création des plateformes et précise que c'est un problème de foncier et d'urbanisme, notamment en zone urbaine.

En effet, comment faire une plateforme de recyclage si on ne peut pas artificialiser la zone ? En zone urbaine, les plateformes de recyclage posent des problèmes de voisinage (bruit, poussières...) et en zones rurales, elles sont contraires au principe de Zéro Artificialisation nette.

Fabrice Charpentier (UNICEM) rappelle aussi que la mise en place d'une filière Responsabilité

Élargie des Producteurs pour les déchets du Bâtiment est actuellement en cours de création au niveau national et fait l'objet de recommandations et de discussions par l'ADEME, la profession, les ministères. Cette nouvelle filière REP permettra d'aller vers la multiplication de plateformes.

### **Logistique (multi-usages)**

#### Concernant le fluvial

Suite à la présentation des éléments sur la logistique, Emmanuel Faure (UNICEM) apporte des précisions sur le fluvial : une commission d'enquête sur le canal du Rhône à Sète est en cours avec des données complémentaires qu'il faudrait prendre en compte.

Charles Gers -via le chat- précise que le problème majeur des canaux est le faible tirant d'eau et se demande si l'UNICEM a des pistes pour la réutilisation des sédiments à extraire de ces canaux.

→ L'état des lieux du SRC disponible sur PICTO donne des exemples de réutilisation de sédiments de dragage.

#### Concernant le double fret

L'Unicem (Fabrice Charpentier / Emmanuel Faure) apporte également des éléments sur le double fret : de nombreux exemples existent en Région Occitanie et pourront être communiqués à la DREAL. Les centrales d'enrobage ne sont pas le meilleur exemple à mettre en avant.

Le double fret est pratiqué en particulier quand les carrières ont également des activités de recyclage, rendu nécessaire par les problèmes de foncier.

→ L'orientation à prendre en compte concernant le double fret est plutôt son développement.

→ L'Unicem enverra de nombreux exemples à la DREAL

### **Scénarios d'approvisionnement en granulats**

Les scénarios comprennent 3 évolutions différentes du besoin d'ici à 2031 :

- Un besoin « réduit » ,
- Un besoin « tendanciel »
- Un besoin « haut »

L'utilisation des ressources secondaires peut être stable avec 3 Mt ou plus important car mieux tracées mais aussi mieux recyclées (tri sur chantier, tri sur plateformes) avec de l'ordre de 5 Mt en 2031.

Des cartes d'évolution besoin/production sont présentées, dans le cas du scénario 1B (tendanciel avec augmentation de la ressource secondaire) qui tient compte d'une évolution du besoin et de la ressource secondaire tendancielle.

#### Concernant les codes couleurs

Il est précisé que les couleurs correspondent à la valeur du taux de couverture (production / besoin) :

- Rouge=<100 %
- Orange entre 100 et 120 %, seuil d'alerte
- Vert=>120%

Emmanuel Faure (UNICEM) s'interroge sur le nombre de bassins en rouge en 2017 car d'après lui, il ne devrait pas y en avoir autant et pense qu'il faudrait faire ressortir en rouge ce qui est réellement en carence car 5 à 10% n'est pas une carence.

→ Les simulations ont été réalisées à partir des données consolidées des productions déclarées dans Gerep et de corrections apportées suite à des échanges avec l'UNICEM

→ S'agissant d'un code couleur utilisé dans l'outil Geremi PL développé par le CEREMA,

une demande sera faite par la DREAL auprès du CEREMA pour affiner le code couleur, nuancer le passage de « tension » à rupture » selon des niveaux à déterminer (niveau de déficit à 80 %?).

→ L'Unicem propose d'échanger à nouveau sur les tensions de marché et ruptures pour affiner la situation de 2017.

#### Concernant la comparaison des scénarios

Un tableau de comparaison des scénarios en regard des différents enjeux, avec un code couleur en fonction de l'impact engendré par le scénario.

Pour rappel :

- Scénario zéro : pas de prolongation des carrières existantes, ni extension, ni création.
- 3 scénarios d'évolution des besoins (tendanciel, réduit et haut) et leur variante qui a pour objectif d'augmenter la part de RS en correspondance avec le PRPGD.

Le tableau (cf. diapositive n°27) est commenté :

- Enjeux environnementaux : L'impact augmente avec les besoins car l'extension ou l'ouverture de nouvelles carrières induirait potentiellement de nouvelles pressions sur l'environnement, mais pourrait être limité par la part des ressources secondaires. Plus le besoin est important, plus l'impact potentiel est important, et la variante B permet de limiter l'impact dans chacun des 3 scénarios.
- Enjeux sociaux /sociétaux : Les variantes B auraient un impact positif car l'augmentation de la part de RS va dans le sens d'une gestion économe de la ressource primaire et en faveur du développement durable. Elle favoriserait également de façon induite un basculement des emplois depuis le secteur primaire vers celui du secondaire (1B, 2B) et contribuerait à dynamiser le marché de l'emploi par la diversification des activités (3B).
- Enjeux techniques : L'impact est lié à l'évolution de l'appareil productif qui doit s'adapter pour substituer partiellement les RS aux RP. Dans le cas d'un besoin plus élevé, qui doit s'adapter à l'équipement de sites existants et à l'exploitation de nouveaux gisements pour répondre localement aux besoins (3).
- Enjeux économiques : Le développement des RS serait de nature à dynamiser / modifier l'économie de la filière en impulsant une évolution progressive vers les RS et donc potentiellement une augmentation de la valeur ajoutée produite sur le territoire. Par contre, la viabilité à long terme pourrait être incertaine pour le scénario qui repose sur une diminution des besoins car besoin bas correspond à moins de production. Pour le 3A, il correspond à un modèle économique de la filière telle qu'elle est constituée actuellement mais sans anticipation au regard de la réglementation. Il pourrait donc s'avérer moins viable à long terme puisqu'il diverge des orientations globales de la filière et également des attentes des consommateurs.
- Enjeux logistiques : L'impact est lié à l'augmentation des flux, à des éventuelles modifications des flux interbassins et au développement des plateformes de recyclage.
- Enjeux réglementaires : L'impact est positif lorsqu'il contribue à favoriser les RS dans l'approvisionnement et donc l'économie circulaire, conformément aux enjeux réglementaires globaux que ce soit à l'échelle régionale, nationale ou supra-nationale (LTECV, Accords de Paris, PRPGD). Toutefois, le scénario « haut » est à considérer avec prudence car il repose sur l'augmentation des besoins ce qui est contraire à la logique de limitation de l'exploitation des RP.

Le scénario 1B est proposé comme étant le scénario privilégié car le plus favorable au regard de l'ensemble des enjeux devant être examinés selon le SRC.

L'avis des participants est demandé.

Emmanuel Faure (UNICEM) précise que les matériaux recyclés ont une valeur économique moindre que la ressource primaire, car la marge à la tonne est inférieure donc la ressource secondaire n'aurait pas un impact économique positif.

Henri Delrieu (FNE Midi-Pyrénées) s'interroge sur la non-prise en compte des moyens de transport des matériaux dans la comparaison des scénarios.

Il rappelle qu'au niveau de l'Ariège, il y a une obligation d'utilisation du transport ferré à 50% pour les granulats pour une distance > 40 km. Aujourd'hui, l'utilisation de transport ferré atteint 20%.

→ Il est précisé que l'impact du transport est pris en compte dans les enjeux environnementaux et logistiques

→ Cette comparaison des scénarios, notamment sur l'enjeu logistique, pourra évoluer en fonction des flux interbassins identifiés

Henri Delrieu pense que le scénario 2A semble le mieux correspondre à l'objectif car il n'a pas d'impact ou un impact faible.

Fabrice Charpentier (UNICEM) comprend le désappointement de FNE du fait que le transport ferré ne trouve pas une place plus importante mais en Occitanie, il indique qu'il n'existe que peu de possibilités liées au manque de créneaux disponibles réservés au fret et à une logistique limitée pour les carrières qui ne sont pas embranchées.

Quel que soit le scénario, selon lui, il n'y a pas d'issue possible avec la voie ferrée et le transport doit être orienté vers l'approvisionnement de proximité.

Monsieur Muro (CD09) s'interroge car les enjeux concernant l'artificialisation ne sont pas évoqués alors que le SRADDET (règle 11) indique que les carrières doivent être intégrées au ZAN, notamment dans des territoires comme l'Ariège qui a des contraintes énormes en termes d'artificialisation de certains territoires.

Le ZAN se traduira dans les PLU et pourrait empêcher la création de carrières.

Monsieur Muro ajoute qu'il est difficile d'apprécier les scénarios à l'échelle régionale et qu'il sera plus aisé d'étudier une approche par bassin, d'autant que ces derniers pourront avoir une approche différente dans leurs politiques publiques (restriction dans les PLU par exemple).

Madame Sanchez-Martin (FédéSCOT) -via le chat- indique rejoindre les remarques de la FNE. Les élus des territoires élaborent et mettent en œuvre des projets de territoire (SCOT notamment) dans lesquels ils impulsent un changement de modèle de développement au regard des effets du changement climatique. Aussi, un scénario de sobriété remettant en cause le modèle actuel semble essentiel aujourd'hui.

Emmanuel Faure (UNICEM) indique que l'analyse présentée est macro et que le SRC sera suivi et remis en question à 6 ans.

Le scénario tendanciel est d'après lui ambitieux, notamment avec le plan de relance de l'activité économique. Le besoin maîtrisé ne serait donc pas probable compte tenu de la reprise de l'activité économique.

Il faudrait donc commencer avec le scénario tendanciel et la suite permettra d'ajuster.

Fabrice Charpentier (UNICEM) répète que l'UNICEM a pour ambition d'augmenter sa capacité à produire des matériaux recyclés et les chiffres présentés ne sont pas si mauvais que ça.

Il ajoute qu'il n'existe pas d'observatoire des matériaux recyclés et qu'il serait intéressant de le créer avec l'ORDECO, le Conseil Régional, la CERC, la DREAL et la profession pour se donner les moyens.

Estelle Guile (ORDECO) -via le chat- répond que l'ORDECO est tout à fait disposé à travailler sur l'amélioration de l'observation des matériaux secondaires aux côtés de l'UNICEM et de la

CERC.

Pauline Page (urba Toulouse) -via le chat- pense que dans un souci de développement durable, il semble qu'un pas est en effet à franchir. Aussi, le scénario 2B semble davantage pertinent car prenant mieux en compte les enjeux environnementaux, sociétaux et réglementaires actuels et à venir (loi Climat et Résilience, SRADDET...).

#### En parallèle, les participants échangent sur la question de l'artificialisation des sols

Pauline Page (urba Toulouse) -via le chat- pense que c'est en effet un enjeu majeur pour l'avenir et les carrières risquent de « concurrencer » le développement de certains territoires. Ce sujet ne doit pas être négligé dans le contexte réglementaire actuel.

Fabrice Charpentier (UNICEM) -via le chat- répond que les carrières ne sont pas prises en compte dans l'artificialisation, qu'il importe de s'attacher à la définition de l'artificialisation. Une carrière n'est que temporaire.

Pauline Page (urba Toulouse) -via le chat- insiste et précise que comme évoqué par le département de l'Ariège, le SRADDET imposera la prise en compte des carrières dans les calculs d'artificialisation des sols.

Sandra Rimey (Minéraux Industriels France) précise que le risque est de fermer les sites d'extraction de minéraux industriels car cela empêchera la pérennisation des sites d'extraction.

#### Conclusion sur les scénarios

Joël Duranton propose de retenir le scénario 1B comme scénario privilégié, celui-ci étant très majoritairement approuvé. Il est en effet à la fois raisonnable en termes d'enjeux et paraît répondre aux besoins estimés.

Cette proposition est approuvée par le COPIL.

Les clauses de revoyure à mi-parcours du SRC permettront d'ajuster si nécessaire les données (besoin, grands projets, ressources secondaires).

### **Scénario pour les roches ornementales (ROC)**

Le scénario proposé en prospective 2031 se heurte à la difficulté d'estimer le besoin réel, la part de l'import en région n'étant pas suffisamment cerné, de part les nombreux circuits d'approvisionnement.

Il est considéré que la production régionale 2017, d'environ 230 kt (toute catégorie de matériaux confondue), couvre le besoin régional (avec un niveau d'export équivalent au niveau d'import) qui restera stable globalement.

Le besoin estimé en 2031 est donc de 230 kt.

Ce scénario est approuvé.

FNE précise sur les ROC que les carrières sont très souvent et majoritairement implantées dans des lieux à forte valeur patrimoniale et environnementale, attire l'attention sur une grande prudence pour l'extraction des matériaux dans ces secteurs, ce type de production doit être réservé à l'usage local et non à l'exportation.

Yanick Lasica (filière ROC) -via le chat- précise toutefois qu'il est important de prendre en compte la réputation internationale de plusieurs marbres d'Occitanie, contribuant au rayonnement international de notre région et renvoie vers l'étude de la filière pierre naturelle en Occitanie.



## Scénario pour les minéraux industriels

Il est précisé par la profession que ces usages sont transportés depuis ou à l'international. Par exemple, les talcs de Luzenac voyagent beaucoup, et au-delà de la région.

Sandra Rimey (Minéraux industriels France) précise que la répartition des sous-usages de MI peut être déséquilibrée en fonction de leur classification notamment pour l'usage industriel.

Le scénario proposé en prospective 2031, assimilant la production 2017 au besoin 2017 et estimant une évolution du besoin corrélé selon l'évolution de la population régionale, soit + 9 %, est approuvé.

En 2031, le besoin serait donc de 6 200 kt.

## Evaluation environnementale

Les participants n'ont pas de remarque sur l'avancée de l'évaluation environnementale présentée (diapositive n° 33).

## Les prochaines échéances

La Dreal présente le calendrier des échéances à venir (cf. diapositive 34).

Les précisions suivantes sont apportées :

- Concernant le prochain GT relatif notamment aux orientations/objectifs/modalités de suivi du SRC : participation en fonction des plans régionaux s'articulant avec le SRC ou du volontariat. Pour prendre en compte les prochaines élections départementales et régionales, il se tiendra courant semaine 27 (précision à venir).
- L'approbation par le préfet de région est souhaitée fin 2022

Madame Sanchez-Martin (FédéSCOT)- via le chat- demande des explications sur le fléchage sur les EPCI.

➔ Les EPCI concernés par un bassin de production (en fait les SCOT) seront consultés sur le projet de SRC au second semestre de 2021, ils pourront dans ce cadre faire remonter leurs remarques sur le projet de SRC

Clôture du COPIL :

M Joël DURANTON remercie les participants pour le bon déroulement de ce COPIL à distance, souhaitant que le prochain COPIL puisse se dérouler en présentiel.

La DREAL Occitanie est un service régional déconcentré du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la Mer.

1 Rue de la cité administrative - CS 80002 – 31074 TOULOUSE CEDEX 09 / standard : 05 61 58 50 00

[dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)

ALIS Francis	AMF66 Maire de TAUTAVEL
AMRI Sarah	DREAL/DRI
BAKALOWICZ Michel	CSRPN Occitanie
BARRESI Christel	F RTP Occitanie
BENGOUA Sandrine	ARS
BENZENET Yvain	OFB – SP
BESSIERE Jérôme	Délégué Régional Midi-Pyrénées FNTR
BETTIOL Julie	ECTARE
BLANC Michel	DEMA
BLASER Jocelyne	CERBTMP
BONTEMPS Léa	Elcimaï
BRICHE Bruno	FIB et du CERIB
CHANTELAUVE Guillaume	DREAL/UID 12
CHARPENTIER Fabrice	UNICEM Occitanie (président)
CHARTIER Philippe	DREAL/DRI/DSSSE
CLARENC Melissa	DDT31
CORNU Sébastien	Syndicat National des Industries du Plâtre
DANNEVILLE Laurent	Parc naturel régional des Grands Causses
DE FERLUC Henri	CRA Occitanie
DELPORTE Cyril	CD46
DELRIEU Henri	FNE Pdi Py
DENTAND Frédéric	DREAL
DEPREZ François	AMF 31
DESMARET Yves	Service Patrimoine naturel Conseil départemental du Gard
DITCHI Didier	DREAL
DURANTON Joel	DREAL
FAUCHADOUR Jean-Christophe	LAFARGEHOLCIM CEMENTS
FAURE Emmanuel	UNICEM Occitanie délégation Méditerranée (président)
FOURCADE Stéphanie	CERC
FRAU Christelle	Parc naturel régional du Haut-Languedoc Chargée de mission Patrimoine, culture et catalanité
FREU Karine	Conseil Régional
GARDE Philippe	DREAL/UID30
GAVENS Daniel	CABEP Occitanie et la CNATP
GERINO Magali	CSRPN Occitanie
GERS Charles	CSRPN Occitanie
GOUZE Philippe	UNICEM
GUILE Estelle	ORDECO
HAU-BARRAS	BRGM
HUET Sabine	CD34
JOLIVET Kate	DREAL
LACOMBE Evelyne	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
LARRIBE Mathieu	CAUE du Lot
LASICA Yanick	consultant filière ROC
LAUZE Jean-Bernard	UNICEM
LE GOFF Elizabeth	BRGM
MAISANO Chloé	ORDECO
MONTAIGNE Francis	CEREMA
MURO P	CD09 service aménagement urbain Déchets
NGUYEN Jean-Marc	Collège des producteurs de Granulats (président) UNICEM Occitanie
NOLY Antoine	DREAL/ DE
PAGE pauline	Agence urbanisme Toulouse
PATOUREL Laurence	Union des producteurs de chaux
PELLIET Henri	DREAL/DA-Sites et paysages
RIMEY Sandra	Minéraux industriels France
ROUSSET Thierry	DREAL/DRI/DSSSE
SANCHEZ-MARTIN	FédéSCOT
SANNIER Tatiana	INAO
SOUBRENIE-BORDET Suzanne	DREAL Toulouse
TERRADE Alexandre	DA
TOMAS Stéphane	Collectivité territoriale départementale de l'Hérault Service Entretien Pole des routes et des mobilités